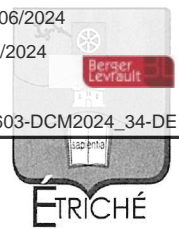


COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 JUIN 2024**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Véronique DROUIN*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-34 DU 03-06

TARIFS : ACCUEIL PERISCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas évolué depuis la rentrée scolaire 2022, ils sont les suivants :

Tarif actuel :

Tranches Quotient Familial	Tarifs à la 1/2h
≤ 336	0.45 €
De 337 à 600	0.63 €
De 601 à 1000	0.88 €
De 1001 à 1400	0.91 €
De 1401 à 1800	0.96 €
≥ 1801	1.03 €

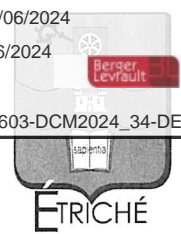
Avec l'inflation actuelle, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs, comme suit :

Tarif actuel :

Tranches Quotient Familial	Tarifs à la 1/2h
≤ 336	0.47 €
De 337 à 600	0.66 €
De 601 à 1000	0.92 €

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



De 1001 à 1400	0.96 €
De 1401 à 1800	1.00 €
≥ 1801	1.08 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal accepte cette augmentation de tarifs à partir de la rentrée de septembre 2024.

POUR : 16

CONTRE : 1

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 10 juin 2024

Secrétaire de Séance
Véronique DROUIN

Le Maire
David LAGLEYZE

Drouin

